



Dégat des eaux dans un appartement loué

Par **anne06**, le **30/12/2008** à **20:18**

bonsoir

je suis propriétaire et je loue un studio depuis 1an. en me rendant dans l'appartement hier afin d'effectuer des mesures j'ai remarqué que le mur de la cuisine juxtaposé à celui de la salle de bain présenté un dégât des eaux puis dans une armoire encastrée une tâche de moisissure. j'ai contacté mon syndic pour faire intervenir un plombier afin de déterminer la raison de ce dégât des eaux. Cependant après discussion avec mon locataire il s'avère que cette situation dure depuis 2 mois et qu'il a oublié de m'en faire part. Ce qui m'inquiète c'est qu'il y a un délais de 5 jours pour prévenir l'assurance , celui ci est donc dépassé. Je voulais également savoir ce qui était à ma charge puisque le syndic ne sait pas si je dois régler l'intervention du plombier "c'est en fonction de l'origine" Quelle assurance rentre en compte (celle de mon locataire ou la mienne), quelles sont les démarches à faire??? le gros problème c'est que ce dégât à pris de l'ampleur depuis le temps et je voudrais me couvrir par le fait qu'il ne m'a pas tenu informée dans les délais et que si cela avait été fait les dégâts serait peut être moindre. peut on retenir une caution pour ce motif? en attente de vos réponses et de votre aide. Une jeune propriétaire complètement perdue.